



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

60/ Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030"
EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_60-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 60

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 60

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
Mme OUDART, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



POLITIQUE DE LA VILLE

60/ Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030"
EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2017 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains, notamment 4 quartiers pour Ivry-sur-Seine (Monmousseau, Pierre et Marie Curie, Gagarine et Ivry-Port),

vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 qui prévoit que le contrat de ville doit être signé à l'échelle du Territoire du Grand Orly Seine Bièvre avec une déclinaison locale,

considérant que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a été constitué le 1er janvier 2016 et qu'il a été pris acte de sa compétence territoriale pour l'ensemble des questions relevant de la politique de la ville,

considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est un outil stratégique qui doit permettre de mobiliser et de coordonner l'action publique en faveur des habitant.e.s des quartiers prioritaires, notamment en matière de lien social, d'éducation tout au long de la vie, d'émancipation, d'apprentissage de la langue, de numérique, de lutte contre toutes les discriminations, de citoyenneté, de culture, de jeunesse, de sport, de santé, de solidarités, d'insertion et de formation professionnelle, d'emploi, de développement économique, de prévention spécialisée, de transition écologique, de logement, de mixité sociale, d'aménagement et de renouvellement urbain, de tranquillité publique, de mobilités,

considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » doit permettre de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires en matière de politiques publiques sociales et urbaines en direction des quartiers prioritaires et de mettre en cohérence ces enjeux avec ceux des documents stratégiques du Territoire Grand Orly Seine Bièvre et ceux de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant que le Conseil de Territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ~~délibérera~~
d'ici la fin de l'année 2024 pour autoriser son Président ou représentant à approuver et à signer le
contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

considérant qu'en tant que commune membre de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, la
ville d'Ivry-sur-Seine est également appelée à être signataire de ce document, et doit en
conséquence en délibérer,

vu le projet de contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » Grand Orly Seine
Bièvre, ci-annexé,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le projet de contrat de ville « Engagements
Quartiers 2030 » Grand Orly Seine Bièvre, et AUTORISE le Maire à le signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024